

Chers amis, chers camarades,

Bonjour et merci d'être là les RIENS, les abrutis, les fainéants, les cyniques...!!!

À grands renforts d'ordonnance, le tout nouveau président nous prépare une loi qui amplifient les mesures contenues dans la loi El Khomri.

Cela fait quelques années maintenant que les gouvernements successifs s'attaquent ou essaient de s'attaquer au Code Du Travail, entré en vigueur en 1910.

En digne héritier de Hollande, de celles et ceux qui ont fait son gouvernement, de celles et ceux qui l'ont soutenu (bonjour Mme Delga et M. Aviragnet) Macron n'a qu'une idée en tête: détruire le Code du Travail et gommer les conquies sociaux issus des luttes ouvrières de nos parents, grands-parents ou arrières grands parents.

Au service du MEDEF, il souhaite enrichir les plus riches en appauvrissant les plus pauvres Et ce alors que la France est championne d'Europe de la distribution de dividendes.

En 2017 la France a atteint deux records: les dividendes des entreprises du CAC40 ont atteint 46 milliards d'euros... alors que le nombre de français vivant sous le seuil de pauvreté a atteint 9 million.

En parallèle à la destruction du Code du Travail, il annonce la baisse de 5 euros des APL. Les économies réalisées, loin de permettre l'équilibre budgétaire, permettront de baisser les impôts des plus riches, comme l'ISF.

Il annonce aussi la suppression des contrats aidés alors que l'Etat lui-même incitait les Collectivités à signer des contrats aidés il y a encore quelques semaines.

Il s'agit là du plus grand plan social jamais réalisé. La suppression des emplois aidés c'est la mise à mal du secteur associatif, des difficultés dans le secteur scolaire, dans nos communes ... Car cette suppression s'ajoute pour la Collectivité à des baisses drastiques de dotations et surtout à une inflation de désengagement de l'Etat, qui finit toujours par être assumée pour les échelons territoriaux.

Le gouvernement, En Marche, qui s'apprête à voter une déduction d'impôts de 4,5 milliards pour quelques centaines de milliers de foyers les plus aisés de France ?

Ce sera le mois prochain, lors du vote de la loi de finances. Le même mois qui verra l'APL réduite de 5 euros...

Toujours en octobre sera dévoilé le projet de loi de finances de la sécurité sociale qui, lui aussi, devrait être plein de surprises.

On sait qu'en 2018, le gouvernement cherche 20 milliards d'euros d'économies dans la sphère publique, dans le but de satisfaire « en même temps » deux objectifs : rester sous la barre des 3% de déficit et financer 11 milliards de réductions d'impôts pour les riches, les ménages et les entreprises.

Il a dévoilé ses intentions pour l'Etat : gel ou diminution de toutes les dépenses sauf les Armées.

Mais aujourd'hui c'est la guerre éclair contre le monde du travail qui nous mobilise.

En un peu plus de deux mois, le gouvernement Macron veut donc détruire le Code du Travail. Il nous faut absolument empêcher ce recul de civilisation.

Nos enfants nés aux XXIème siècle devront-ils vivre comme au temps de Germinal? Je m'y refuse!

Afin de justifier leurs réformes antisociales, les gouvernements successifs tentent de nous faire croire que le Code du travail serait le principal frein à l'embauche pour les entreprises! C'est faux !!!

D'après Mme Pénicaud le code du travail ne serait fait que «pour embêter 95% des entreprises». Je vous rappelle que cette dame qui se permet de tel propos a réalisé en une seule journée plus de 1,13 million d'euros de plus-values sur ses stock-options dans un contexte très particulier ... Après l'annonce de 900 licenciements!

Ne nous y trompons pas : les réformes mises en place par les gouvernements successifs n'ont qu'un seul et unique but : favoriser les actionnaires au détriment des salariés

Dans le même temps la fusion des instances représentatives du personnel est un véritable danger pour les salariés!

Le patronat encore et toujours estime que les instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT, délégué syndical...) sont un frein au toujours plus de productivité et de rentabilité.

A défaut de pouvoir les supprimer, il réclame de les regrouper afin de réduire leurs rôles et prérogatives. C'est ce que prévoit la Loi Travail XXL avec la mise en place du Comité Social et Economique (CSE).

La construction du droit du travail depuis 120 ans, a acté la subordination du salarié (contrat de travail) à un devoir pour l'employeur de mise en santé et sécurité de ses salariés. Cette prérogative se retrouve aujourd'hui largement remise en question. Le CHSCT est voué à disparaître, le nouveau CSE ne pourra plus adresser un droit d'alerte à l'inspecteur du travail, il va perdre des capacités d'expertise, le nombre d'élus et les heures de délégation seront décidées par décret!

C'est la première fois qu'un texte législatif va s'attaquer directement à la santé des salariés.

En parallèle il n'y aurait rien de surprenant à voir apparaître la généralisation du travail de nuit (avec des enseignes ouvertes 24h/24) et les conséquences que l'on sait sur la santé des salariés.

Demain, avec cette loi travail XXL, c'est aussi pour le salarié l'impossibilité de refuser les modifications de son contrat de travail

Les ordonnances «Macron» ont pour volonté de pousser encore plus loin la précarisation et la flexibilisation du contrat de travail en prévoyant encore plus de cas pour lesquels un accord d'entreprise peut s'imposer à lui.

Un droit remis en cause au fil des années la loi «El Khomri» de 2016 va encore plus loin que la loi de 2013, car ces accords peuvent être conclus alors même que l'entreprise ne connaît aucune difficulté économique!

Avec la Loi Travail XXL, le projet du gouvernement est de contraindre le salarié à devoir accepter tout changement de lieu de travail, de temps de travail et de rémunération, sans aucune possibilité de s'y opposer.

Enfin, dans la DROITE ligne de la loi El Khomri, les ordonnances prévoient de démolir les conventions collectives en permettant aux accords d'entreprises de leur être moins favorable dans la quasi-totalité des matières du code du travail. Les droits des salariés deviendraient un objet de concurrence entre entreprises qui pourront négocier à la baisse les droits des salariés en expliquant

que «c'est pour rester compétitif»! Au final, les salariés vont perdre de nombreux droits garantis par leur convention collective et se retrouver avec un code du travail par entreprise! C'est le retour de la fameuse inversion de la hiérarchie des normes.

Face à ses attaques libérales à outrance induisant insécurité, précarité et pauvreté, la CGT porte et revendique un nouveau statut du travail salarié, la sécurité sociale professionnelle protégeant ainsi tous les travailleurs des aléas de la vie.

Cela ne peut se faire qu'en ayant pour fondation un code du travail garantissant un socle commun de droits et des conventions collectives nationales améliorant ses dispositions, augmentant ses acquis.

Alors, ensemble mobilisons-nous et amplifions la mobilisation autour de nous pour dire

**Non aux ordonnances Macron!
Non à la casse du Code du travail!**

Avec l'extension des contrats de chantier, la fusion des instances représentatives du personnel ou encore la barémisation des dommages et intérêts aux prud'hommes en cas de licenciement abusif, le gouvernement prépare des cadeaux au Medef et une plus grande précarisation pour les salariés.

Les ordonnances devraient entrer en vigueur fin septembre mais « les ordonnances ne sont pas la loi, elles ont six mois pour le devenir. Il y aura un retour à l'Assemblée nationale pour décider si ces ordonnances seront inscrites dans la loi et nous avons déjà connu des ordonnances qui ne sont pas entrées dans la loi ». Je pense au Contrat Premier Embauche. C'est bien la mobilisation de chacun qui a empêché la promulgation des ordonnances.

Nos luttes, celles de nos parents de nos grands-parents ont construit nos droits.

Nos résignations les détruiront. Vous l'avez bien compris: les choix politiques du Président Macron, de son 1^{er} ministre et du gouvernement sont porteurs de lourds reculs sociaux et sociétaux, à la grande satisfaction du MEDEF.

Au travers du discours de politique générale, des 8 ordonnances et des préconisations de la cour des comptes, c'est notre modèle social qui est attaqué :

Abaisser les droits des salariés n'a jamais favorisé la reprise de l'économie! Ce qui l'affecte justement, ce sont les somptueux cadeaux aux entreprises sous forme d'exonérations de cotisations à l'image du CICE ou pacte de responsabilité. Ce sont les gigantesques dividendes versés aux actionnaires au détriment de l'investissement, de la recherche et de l'innovation.

Alors chers amis, chers camarades, bout de rien, sans dents, fainéants, cyniques ou abrutis ne lâchons rien. D'autres journées de mobilisation sont déjà annoncées.

N'attendons pas la prochaine pour expliquer, convaincre, se mobiliser dans sa boîte et au-delà!

Car ...

«La mobilisation n'est pas la guerre. Dans les circonstances présentes, elle apparaît au contraire comme le meilleur moyen d'assurer la paix dans l'honneur» René Viviani